



FICHE D'INSCRIPTION VOILE

*Avant de remplir cette fiche, merci de nous contacter pour vérifier les disponibilités

Bon Cadeau de la part de :

NOM : Prénom :

Stagiaire :

NOM : Prénom : Date de naissance :

Téléphone : E-mail :

Date : semaine du : / / 2026 au / / 2026

Adresse :

Domicile : Vacances :

Niveau :

Projet (Quel est votre objectif pour ce stage ?) :

Activité et formule choisie :

Catamaran

Stage Kids (7-11ans)
*5 séances, 10 heures : 155€

Stage Ados (12-16ans)
*5 séances, 10 heures : 165€

Stage Adultes (à partir de 17ans)
*5 séances, 10 heures : 180€

Raid
*Journée complète : 90€

Cours Particuliers
*70 € / 1 h + 25€ / personne sup

PAV

Stage (à partir de 11ans)
*5 séances, 10 heures : 155€

Cours particulier
*1 pers : 70€/ 1h

Optimist

Stage (à partir de 5 ans)
*5 séances, 10 heures : 150€

Attention, les stages d'optimist ont lieu au Plan d'eau de la Chapelle à Talmont St Hilaire

Location

Catamaran
*1 heure : 50€, 2 heures : 90€

Planche à voile
*1 heures : 25€, 2 heures : 40€

Paddle
*1 Heure : 15€, 2 heures : 25€

Kayak
*1 Heure : 20€, 2 heures : 35€

Horaires

10h-12h
Kids, Ado, PAV

13h30-15h30
Kids, Ado, Adultes

9h30-11h30
Optimist

Licence

Licence FFVoile Obligatoire (PASSEPORT VOILE) de 14,50€/pers à ajouter au prix du stage : couverture pour la pratique en Responsabilité Civile (Obligatoire)

Autorisation Parentale :

Je soussigné,, représentant légal de....., atteste que ce dernier sait nager ou si ce n'est pas le cas qu'il n'a pas d'appréhension du milieu marin.

Date/...../.....

Signature

Engagements mutuels :

En vous inscrivant en stage, vous vous engagez à accepter et respecter notre règlement intérieur, et notamment à :

- Être en bon état de santé et à signaler tout antécédent médical susceptible d'être une gêne à la pratique de l'activité
- Être en pleine possession de vos moyens physiques, psychologiques et intellectuels lors de l'activité
- Savoir nager ou ne pas avoir d'appréhension du milieu marin
- Respecter les consignes du moniteur (règles de sécurité, conseils, zone de navigation)
- Prendre soin du matériel qui vous est confié
- Respecter l'environnement dans lequel vous évoluerez

En cas d'incompatibilité de votre état de santé ou de votre comportement avec la pratique de l'activité, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.

Date :/...../.....

Signature Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Bulletin d'inscription et Règlement intérieur à renvoyer signer et accompagné du règlement total à l'ordre de OCEAN PLAYERS à l'adresse suivante : 404 chemin des oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER

Règlements acceptés : Chèque bancaire - Espèces - Virement

SIRET : 89519107000013

IBAN : FR76 1551 9390 3800 0206 1300 160 BIC : CMCIFR2A

Yoann BECKER - OCEAN PLAYERS - Tel : 07.83.52.00.34 - Email : contact@oceanplayers.fr

1.1 Fonctionnement

L'école OCEAN PLAYERS est une école affiliée à la Fédération Française de Voile (FFV) et est déclarée auprès de la DDCS en tant qu'établissement d'APS (Activités Physique et Sportive).

Son moniteur et manager, M. Yoann BECKER est diplômé d'état BPJEPS Voile n° BP 033090300 et BPJEPS glisse aérotractée n° BP035150670. Sa carte professionnelle est enregistrée auprès de la DDCS sous le numéro : 08506ED0116.

L'école propose des stages de catamaran, Planche à voile, wing et foil via différentes formules.

L'école est soumise à la réglementation en vigueur régie par le code du sport (articles A 322-64 / A322-70) – Obligation d'affichage, de sécurité et d'hygiène. Le club n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans l'établissement.

1.2 Organisation

Le moniteur est libre du choix des horaires et de l'organisation des séances. Il peut être amené, le jour de la séance, en fonction de l'évolution de la météo, à décaler, raccourcir ou annulé celle-ci. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires. Il décide également du nombre de bateaux à utiliser lors d'une séance ainsi que la zone de navigation

Le rendez-vous se fait 15 minutes avant le début du cours

Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires qu'au niveau financier.

1.3 Cours

Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation de la séance.

Le stagiaire devra respecter les consignes du moniteur. Tout refus des consignes du moniteur peut être sanctionné.

Chaque élève s'engage à être sobre et ne doit pas avoir consommé de substances illicites.

La durée de la séance pourra être raccourcie ou prolongée selon l'appréciation du moniteur.

Toute absence à une séance réservée entraîne sa facturation intégrale (sauf cause médicale dûment justifiée).

Les capacités d'apprentissages étant différentes d'un individu à l'autre, nous ne pouvons donc être tenu à une obligation de résultat

1.4 Matériel

Les équipements et matériels collectifs et individuels fournis par l'école sont entretenus régulièrement et conformes à la réglementation en vigueur

Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état et du bon entretien des équipements individuels et collectifs.

Le stagiaire devra respecter le matériel mis à sa disposition. Dans le cas contraire et pour des raisons de sécurité, le moniteur se réserve le droit d'exclure le stagiaire du cours et ceci sans compensation financière.

Vous êtes responsable de votre matériel. En cas de perte ou de dégradation pour non-respect des consignes, celui-ci pourra vous être facturé.

1.5 Moyens de sécurité

Le port du gilet de sauvetage et d'une combinaison sont obligatoires dans le cadre des cours selon les activités

Un Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) adapté aux différents sites est à votre disposition. L'école possède un téléphone portable et de VHF comme moyen de communication.

En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours.

2. Assurance et licences

La voile est une activité s'exerçant en environnement spécifique, de fait, elle est très souvent exclue des contrats d'assurance classiques.

- Responsabilité Civile (RC) obligatoire :

Une assurance « Responsabilité Civile Élève » est obligatoire mais n'est comprise dans le prix des cours. Elle doit être souscrite auprès de la FFV sous forme de licence. Il existe pour cela différentes possibilités : Licence journée, Licence stage, Licence pratiquant... à vous de faire votre choix en fonction du type de pratique envisagé.

Celle-ci vous couvre pour les dommages que vous pouvez causer à autrui. Pour les Mineurs et dans le cadre d'une licence pratiquant annuel, un Certificat Médical est nécessaire.

- Individuelle accident (IA) facultative :

La RC ne couvre pas les dommages corporels que vous êtes susceptible de vous causer à vous-même. Il est donc vivement conseillé de souscrire une IA complémentaire. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Elle est disponible en ligne (site FFVL) et/ou à l'école au tarif de 25€.

La structure OCEAN PLAYERS et ses moniteurs sont assurés en Responsabilité Civile Professionnelle par le biais de la FFVL et de son assureur partenaire « Air Courtage »

Bulletin d'inscription et Règlement intérieur à renvoyer signer et accompagné du règlement total à l'ordre de OCEAN PLAYERS à l'adresse suivante :
404 chemin des oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER

Règlements acceptés : Chèque bancaire - Espèces – Virement

SIRET : 89519107000013

IBAN : FR76 1551 9390 3800 0206 1300 160 BIC : CMCIFR2A

3. Conditions générales de vente

3.1 Inscription et réservation

La réservation ou pré-inscription se fera :

- Par téléphone au : 07 83 52 00 34
- Par mail : contact@oceanplayers.fr
- Directement auprès du moniteur

L'inscription peut être faite par e-mail et par courrier à l'adresse suivante :

404 Chemin des Oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER

Inscription possible dès 5 ans. Les personnes mineures doivent être en possession d'une autorisation écrite de leurs parents pour pratiquer les activités proposées.

Le règlement total sera demandé pour valider la réservation.

3.2 Délais de réservation

Toute réservation ne sera définitive qu'après réception de la fiche d'inscription et du règlement intérieur complété, signé et précédé de la mention « lu et approuvé », accompagnées d'un chèque correspondant à la totalité du règlement. Une confirmation vous sera adressée par mail dès réception du dossier complet.

3.3 Paiement

Le paiement des prestations se fait soit par chèque accompagné d'une pièce d'identité, par espèces ou virement.

3.4 Annulation

De votre part :

Plus de 2 semaines avant le début du stage : Restitution du règlement.

Moins de 1 semaines avant le début du stage : Le règlement est conservé.

Durant le stage : Hors accident, le montant du stage vous sera facturé.

De notre part :

L'annulation de la séance peut se faire à n'importe quel moment si le moniteur estime que les conditions météorologiques ne sont pas adaptées. Dans ce cas la séance sera reportée à une date ultérieure ou le moniteur proposera une séance pédagogique.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

4. Droit d'image

Au cours de votre stage des photos ou films pourront être réalisés, pour cela nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

4.1 Mode de diffusion

Vous attestez ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur votre image et nous autorisez à faire usage de ces photographies pour des Publications électroniques ou de la publicité

4.2 Engagement de notre part

Nous nous interdisons expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à votre vie privée ou à votre réputation, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

4.3 Conditions de l'accord

Vous confirmez ici que votre autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. Cet accord vous engage contractuellement conformément au Code civil.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

**Bulletin d'inscription et Règlement intérieur à renvoyer signer et accompagné du règlement total à l'ordre de OCEAN PLAYERS à l'adresse suivante :
404 chemin des oursins, 85560 LONGEVILLE SUR MER**

Règlements acceptés : Chèque bancaire - Espèces – Virement

SIRET : 89519107000013

IBAN : FR76 1551 9390 3800 0206 1300 160 BIC : CMCIFR2A